

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label.

Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

**Apportez votre soutien à la Fondation du Patrimoine pour la sauvegarde de notre patrimoine, profitez d'une réduction d'impôt.  
1 don = 1 reçu fiscal = 1 réduction d'impôt**

Cette souscription est soutenue par la Mairie de Fontanes.

**Nous vous remercions pour votre engagement et votre soutien financier.**

**Les dons en ligne sont possibles et recommandés sur le site internet sécurisé :**

[www.fondation-patrimoine.org/32048](http://www.fondation-patrimoine.org/32048)

- **en flashant ce QR code à l'aide de votre smartphone :**



## Contacts



↳ **Fondation du Patrimoine Languedoc-Roussillon**

2 bis rue Jules Ferry  
34000 MONTPELLIER

Tél. : 33 (0) 4 67 92 58 65

E-Mail : [fdplanguedoc@wanadoo.fr](mailto:fdplanguedoc@wanadoo.fr)



↳ **Mairie de FONTANES**

Le Bourg  
48300 FONTANES

Tél. : +33 4 66 69 06 41

E-Mail : [fontanes.mairie@wanadoo.fr](mailto:fontanes.mairie@wanadoo.fr)

# SOUSCRIPTION Faites un don !

[www.fondation-patrimoine.org/32048](http://www.fondation-patrimoine.org/32048)



## CIMETIERE DE FONTANES



FONDATION



DU  
PATRIMOINE

## BON DE SOUSCRIPTION

☒ **Oui, je fais un don** pour soutenir la restauration du cimetière de Fontanes **et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours.** J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Le montant de mon don est de  50 €  80 €  100€  150 €  autre montant  €

**Libellez votre chèque à l'ordre de :**  
**Fondation du Patrimoine – Cimetière de Fontanes**

**Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.**

Pour les **particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction de

- l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 = 66 d'économie d'impôt,
- ou de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 . Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 . Un don de 100 = 75 d'économie d'impôt

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. Un don de 500 = 300 d'économie d'impôt.

NOM OU SOCIETE :

Adresse :

Code Postal & Ville :

**COMMENT FAIRE VOTRE DON ?**

**Par courrier**

➔ **Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Cimetière de Fontanes ».** **Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.**

**Paiement en espèces : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal**

**Par internet**

➔ Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé :

[www.fondation-patrimoine.org/32048](http://www.fondation-patrimoine.org/32048)

➔ Flashez le QR code au dos à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet ! L'installation d'une application QR code est requise pour cela.

## Cimetière du village de FONTANES

A 7 kms de Langogne en Lozère, au dessus de la vallée de l'Allier, se trouve le plateau de Fontanes. D'une altitude minimum de 791 m, il propose un point de vue remarquable sur les monts du Velay ainsi que sur la vallée du lac de Naussac.

Traversé par la route d'Auvergne qui servait aux Arvernes à effectuer des échanges avec les peuples méditerranéens, des traces de la voie romaine Saugues-Langogne sont encore visibles.



Le blason de la commune permet de retracer l'histoire de ce village dont le nom est d'origine latine "fontanum", les sources.

Etant bâti sur un vaste plateau agricole, les couleurs utilisées sont l'azur (bleu) et le sinople (vert).

Le coupé est crénelé pour représenter les vestiges du très ancien château de Jonchères qui protégeait le secteur. Les fontaines représentent les quatre points d'eaux du village présent pour chaque hameau. La hallebarde représente Saint Julien qui a été décapité. Il est le Saint Patron de la paroisse de Fontanes.

Autours du blason, les ornements de blé honorent l'agriculture et l'élevage de la commune tandis que la couronne de tours indique que l'écu est celui d'un village.

A l'entrée de Fontanes, sous les pins et les mélèzes s'abrite un imposant autel de granit servant de support à une statue en bronze de Notre Dame de Pitié, au pied de laquelle a lieu le traditionnel pèlerinage du 3<sup>ème</sup> dimanche de septembre.

L'entrée du cimetière est située à proximité immédiate de l'Eglise Saint Julien. Datant du 13<sup>ème</sup> siècle, elle fut reprise aux 17<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles.



### Montant et nature des travaux

Les travaux concernent la restauration du portail et des marches d'entrée, du revêtement en pavés, du mur de clôture ainsi que de la croix du cimetière.

**Le coût total estimé des travaux est de 24 632 €H.T.**